

Appel d'offres

Étude multipartenaires IMdR

15 mars 2021

1. Organisme émetteur

L'Institut pour la Maîtrise des Risques et la Sûreté de Fonctionnement (IMdR), créé le 1er juillet 2002 grâce à l'appui de 14 grands groupes industriels* est une association loi 1901 qui succède à l'Institut de Sûreté de Fonctionnement (ISdF, entité du Mouvement Français pour la Qualité) en élargissant son domaine de compétences à la maîtrise des risques. En intégrant en son sein l'Institut Européen des Cindyniques (IEC) à l'été 2006, il devient "Institut pour la Maîtrise des Risques - Sûreté de fonctionnement - Management - Cindyniques" ou IMdR (www.imdr.eu).

Sa vocation consiste à aider les entreprises et les organismes publics à adopter, face aux risques, une démarche préventive pour correctement identifier, évaluer, quantifier, hiérarchiser, maîtriser et gérer les événements redoutés. Cette démarche se veut systémique et globale. Systémique, car la nature des dysfonctionnements peut être technique, documentaire, organisationnelle, humaine, environnementale. Globale, car elle doit embrasser toutes les fonctions de l'entreprise (technique, finance, juridique, ...).

Dans le cadre de ses activités et pour atteindre ses objectifs, l'IMdR met notamment sur pied des études multipartenaires (aussi appelées « projets ») portant sur différents aspects de la maîtrise des risques. Ces projets permettent de mutualiser les connaissances et les ressources des sociétés qui y souscrivent. Les travaux en sont confiés à un prestataire choisi sur appel d'offres. (Pour information, plus de 120 projets ont été réalisés depuis la création de l'ISdF).

** Membres fondateurs : Air Liquide, Areva, CEA, CNES, Dassault Aviation, EADS, EDF, Ligeron, PSA Peugeot-Citroën, RATP, Renault, SNCF, Thalès, Schneider Electric.*

2. Objet de l'appel d'offre

La présente consultation concerne le projet d'intérêt général d'étude multipartenaires référencé P18-2 intitulé :

" Mise en œuvre de technologies de traitement automatique du langage pour l'interprétation d'un retour d'expérience en langage naturel "

3. Conditions de réalisation de l'étude

L'ensemble des prestations attendues pour la réalisation de l'étude sont celles définies dans le cahier des charges du 22 novembre 2020 accompagnant cet appel d'offres. Les conditions de réalisation des projets IMdR sont celles stipulées par la « Charte de mise en œuvre des projets » qui peut être consultée sur le site web de l'IMdR (www.imdr.eu) à la rubrique "projets". Cette Charte sera annexée au contrat signé entre l'IMdR et le prestataire qui sera retenu à

l'issue de cet appel d'offres. Ce document précise notamment les règles de propriété intellectuelle et industrielle et de confidentialité.

4. Partenariat

Le partenariat entre une société de prestation et un laboratoire de recherche universitaire sera apprécié.

5. Transmission des offres

Les propositions technique et commerciale devront être adressées à l'IMdR pour le 12 avril 2020, terme de rigueur :

- par voie numérique (format Word ou PDF) à clement.judek@imdr.eu
- et par voie postale à IMdR à l'attention de M. Clément Judek – 28 avenue du président Wilson – Campus de l'ESTP – 94230 Cachan

Seules les offres dont le montant n'excède pas 40 k€ HT seront prises en considération.

L'IMdR est à la disposition des sociétés pour toute information complémentaire éventuelle.